

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### CNP ACTIONS EMU LF Code ISIN Part A : FR0010220822 - Part B : FR0010258772 FIA soumis au droit français Ce FIA est géré par Lazard Frères Gestion SAS

## Objectif et politique d'investissement

- **Classification du FCP:** Actions de pays de la zone euro.
- **Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à atteindre, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, une performance nette de frais supérieure à celle du MSCI EMU dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro.
- **Politique d'investissement :** L'objectif de gestion est de valoriser le capital à l'issue de la période de placement recommandée à travers une gestion discrétionnaire par des investissements dans des actions de grandes capitalisations de la zone euro. La stratégie mise en œuvre dans le FCP repose donc sur :
  - L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
  - La validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
  - La sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
  - La construction d'un portefeuille diversifié à l'intérieur de la zone euro, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles.

Le degré minimum d'exposition sur le marché « actions de la zone euro » est de 90% minimum de l'actif net du FCP.

Le portefeuille est investi :

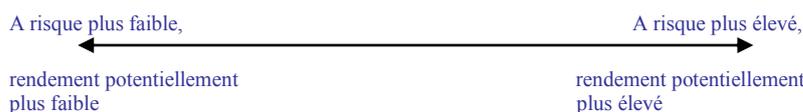
- ✓ en permanence à hauteur de 90% minimum de son actif net en actions d'entreprises de grandes capitalisations de la zone euro, de tous secteurs d'activité.
- ✓ Dans la limite de 10% maximum de son actif net, pour la gestion de trésorerie :
  - Titres de créances négociables français et étrangers (principalement des Bons du trésor français et des BTAN) ;
  - Actions ou parts d'OPCVM ou de FIA monétaires ou monétaires court terme de droit français. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le FCP peut utiliser des futures sur actions et indices actions, des options sur actions et indices actions négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque actions.

Pour les parts A et B, les sommes distribuables sont capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées.

- **Faculté de rachat :** Les demandes de rachat sont centralisées avant 11h00 chaque jour d'évaluation de la valeur liquidative auprès de Lazard Frères Gestion. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement.
- **Durée de placement recommandée :** Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 8 ans.

## Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au marché actions explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risques liés aux marchés actions :** Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de la valeur liquidative pouvant avoir un impact négatif significatif sur la performance pendant une période non définie. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du FCP est susceptible de diminuer.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FCP.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

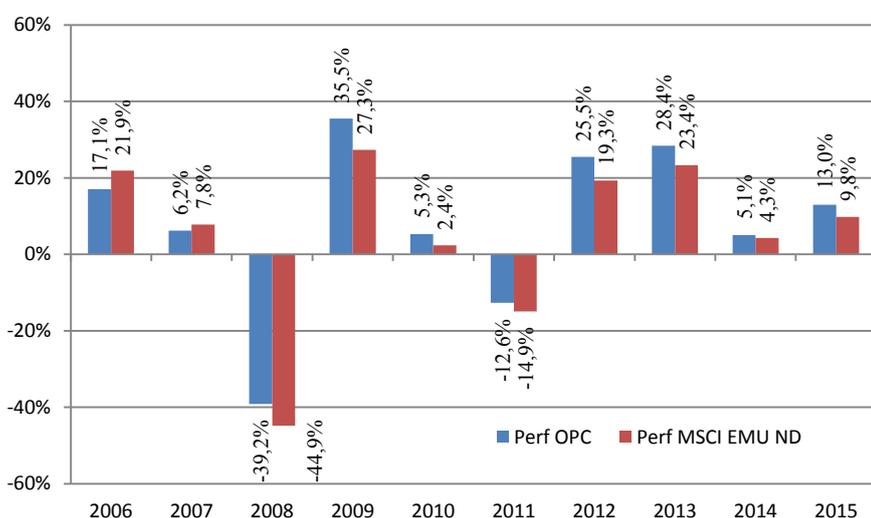
\* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la partie frais et commission du prospectus de ce FCP.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiations excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement		
Frais d'entrée	Part A	Néant
	Part B	5% TTC maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.		
Frais prélevés par le FCP sur une année		
Frais courants	Part A	0,46%*
	Part B	0,46%*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

## Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.
- Année de création du FCP : 2005
- Devise : Euro
- La part A a été choisie pour le calcul des performances.
- L'indicateur de référence est l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro.

## Informations pratiques

- Nom du dépositaire** : Lazard Frères Banque.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée quotidiennement par affichage dans les locaux de **Lazard Frères Gestion SAS**.
- Catégorie de parts** : La part A a été retenue pour le calcul des frais et la présentation des performances du FCP.
- Fiscalité** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Ce FCP est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. **Lazard Frères Gestion SAS** est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **5 avril 2016**.